DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION 31 mai 2023

Nombre de Conseillers

En exercice

29

Présents

27

Votants

29

2023D058

OBJET:

02. PROGRAMME DE LA 26ème FÊTE DE LA LYS 2023. FIXATION DES PRIMES DE PARTICIPATION.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil-vingt-trois, le neuf JUIN à dix-sept heu-

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Bublié le 22.00-00-20230009-20230038-DE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

<u>Étalent présents</u>: M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS:

M. DELVOYE Philippe donnant procuration à M. CITERNE Joël Monsieur TREDEZ Alain donnant procuration à Mme FLAMENT Laëtitia

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER - PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, le programme de la 26ème fête de la Lys du 1er et 2 juillet 2023.

Il propose ensuite d'allouer des primes pour la réalisation de celles-ci aux sociétés et groupements qui y participeront.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve dans son ensemble les dépenses suivantes :

-	Activités nautiques (Boaz concept):	4 685.52 €
_	Animations musicales (mld massimo):	1 100.00€
-	Activités terrestres (lille o pirates) :	798.00€
_	Maquillage pour enfants (ACI au cas où) :	114.00€
-	Communication:	240.00€
_	Course de baignoire (à déterminer) :	370.00€
-	Montant autres achats et divers (à déterminer) :	250.00€

7 557.52 €

Ces prestations seront effectuées sur présentation de factures et imputées à l'article 6232 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire Joël DUYCK 学学生

La Secrétaire de Séance Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiche sé jour au sit siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.